

Exigences du Collectif Bourgogne Franche Comté ACBFC

Eloignement des éoliennes aux habitations correspondant à 10 fois la hauteur des éoliennes

Retour au seuil de nuisance nocturne du code de la santé publique (30 décibels maxi)

Mise en place de sociétés de contrôle indépendantes

Indemnisation des riverains impactés par les parcs existants

Interdiction des éoliennes en forêt et dans les zones humides qui sont les derniers sièges de la biodiversité

Une information transparente tout au long du processus et notamment avant toute décision (par exemple le vote de l'étude de faisabilité par le Conseil municipal)